



Canton de
Bordères/Echez

Commune d'IBOS

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le 14/10/2024

ID : 065-216502260-20241007-2024050-DE



Séance du 7 octobre 2024 à 18h

2024/050

Présents : Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Juliette SALANNE, Michel DUHAMEL, Bernard JOUCLA, Sébastien ABADIE, Stéphanie MARQUEZ, Jean-Christophe MADELAINE, Alexandre ARRIZABALAGA, Bruno CAZERES, Serge ALMENDRO, Bernard LHOSSEIN, Dominique GAYE, Caroline ECORCHON, Laetitia CAZABAN, Sandrine TREBUCQ

Absents : Denis FEGNE (procuration pour Philippe SOULE-PERE), Régine TOSON (procuration pour Gisèle VINCENT), Hélène FRANCES (procuration pour Michel DUHAMEL), Jean-Baptiste MARTINEZ (procuration pour Laetitia CAZABAN), Noémie DEUTSCH, Ingrid BOUTARFA

Elue secrétaire de séance : Stéphanie MARQUEZ **Nombre de conseillers en exercice :** 22 **Date de la convocation :** 2 octobre 2024

DEMANDE DE SUBVENTION : AMENDES DE POLICE

Madame la première adjointe informe l'Assemblée Municipale que le produit des amendes de police sera réparti par canton. Il est cette année encore possible de solliciter le Département pour obtenir une subvention concernant des travaux d'amélioration et de sécurisation de la voirie : création ou élargissement de trottoirs, signalisation horizontale ou verticale, etc.

Le montant alloué à notre canton s'élève à 25 129,13 €.

La commune a procédé au recensement et à l'évaluation des travaux relatifs à la sécurisation de la voirie : des travaux de signalisation horizontale pourraient être subventionnés par le programme des amendes de police.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame la première adjointe à solliciter une subvention dans le cadre du fonds des produits des amendes de police concernant la sécurisation de la voirie.

La secrétaire de séance



Stéphanie MARQUEZ

La 1^{ère} adjointe



Gisèle VINCENT